



Le territoire de la CPA est en zone de sismicité modérée, sauf les communes : Aix-en-Provence, Eguilles, Peyrolles, Saint-Marc Jaumegarde, Venelles e zone de sisimicité moyenne.

Fuveau, Mimet, Peynier, Puyloubier, Rousset, Trets en zone de sisimicité faible.

Informez-vous www.planseisme.fr Les gestes essentiels :

Pendant

Abritez vous sous un meuble solide.



Fermez le gaz et l'électricité.



bâtiments.



Écoutez la radio respectez les consignes de sécurité



N'utilisez pas votre véhicule.



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurité



Ne vous appro-chez pas des fils électriques.